

Orienter

- *Vous êtes un travailleur social, un professionnel de santé, vous travaillez à la Maison Départementale de l'Autonomie, à la Maison Départementale des Personnes Handicapées...*



Au cours d'un de vos entretiens, une personne vous fait part de difficultés en lien avec sa santé ou celle d'un proche ?

Incitez-la à nous contacter !

Nous accueillons toutes les personnes orientées par nos partenaires.

**ILLUSTRATION SUR LE
TERRAIN :**

**Détection d'une situation
à risque de fragilisation
psycho-sociale due à
l'état de santé**



Le Médecin conseil du Service médical de l'Assurance Maladie rencontre Mme V.

Son état de santé interroge le médecin sur sa capacité à reprendre son travail et les difficultés financières qu'elle rencontre sont autant de risques de fragilisation psycho-sociale.



Il juge nécessaire l'intervention du Service social Carsat.

Suite au signalement effectué par le Médecin conseil, le Service social prend en charge la situation de Mme V., notamment :

- sollicite la CPAM pour un dossier d'Aide à la Complémentaire Santé et une demande d'aide financière pour frais dentaires,
- contacte son employeur au sujet des indemnités journalières prévues par la prévoyance,
- en lien avec les partenaires*, étudie les différentes options pour un retour à l'emploi.

Parallèlement à ses démarches, l'accompagnement social de Mme V. se poursuit.

Difficultés financières *Inaptitude*
Écoute
Accompagnement
Arrêt de travail *Maladie chronique*
Isolement
Maintien à domicile/sortie d'hospitalisation
Reprise du travail